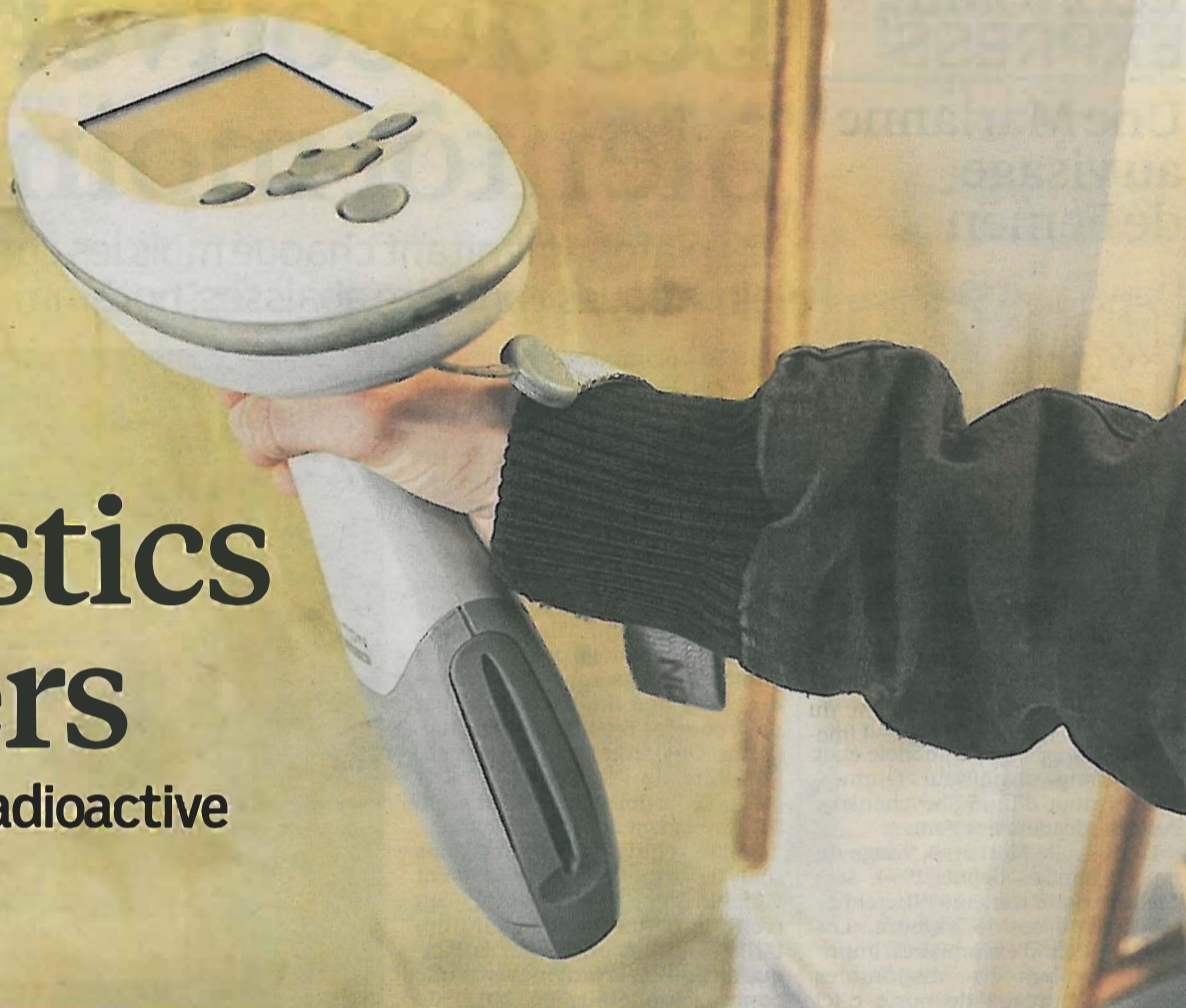


Alerte sur les diagnostics immobiliers

Les tests de plomb à énergie radioactive généreraient des cancers. Les autorités s'inquiètent.



Les murs des logements mis en vente ou en location doivent être diagnostiqués pour détecter la présence de plomb dans la peinture, mais les analyseurs de plomb à source nucléaire pourraient être dangereux. (Michel Gaillard/Rea.)

La lutte contre le saturnisme pourrait engendrer des effets pervers gravissimes. Pour lutter contre ces intoxications chroniques au plomb présent dans la peinture, tout logement mis en vente ou en location doit, en effet, subir un test. Or, en 2006, un décret a imposé que ce diagnostic se fasse sur plusieurs couches et pas seulement sur la couche superficielle. Les anciens appareils de mesure, fonctionnant sur batterie, n'étant plus assez puissants, les diagnostiqueurs ont donc dû s'équiper en analyseurs de plomb à source nucléaire. Ils sont environ 4 000 en circulation.

Aujourd'hui, malgré le discours rassurant des autorités de contrôle (lire l'encadré ci-dessous) et de la profession, une inquiétude se fait jour. Ces « pistolets » de détection seraient en effet à l'origine de cancers, notamment de leucémies, chez leurs utilisateurs.

Des soupçons suffisamment lourds pour que, selon nos informations, la Direction générale de la santé vienne de monter un groupe de travail. « En mai, nous avons reçu une mission du ministère sur cette question, explique-t-on à la Direction. Nous recevons, depuis, tous les professionnels pour faire le point sur

toutes les technologies et leur impact sur la santé. C'est une affaire que nous prenons très au sérieux, on ne peut pas prendre le moindre risque. »

Des cas parfois mortels

Il est vrai que plusieurs cas ont alerté les pouvoirs publics. En moins de sept années, neuf diagnostiqueurs ont été victimes de leucémie ou de cancer, qui ont entraîné la mort de quatre d'entre eux : Roland, décédé en 2012 dans la Loire ; Jean-Pierre, du Tam, mort en 2008 d'un cancer du poumon ; Alain (du Vaucluse), très malade depuis trois ans, malgré une greffe de moelle osseuse ; Philip-

pe, de Saint-Nazaire, malade depuis deux ans... Rien officiellement ne permet encore d'assurer avec certitude une relation de cause à effet entre leur métier et leur maladie. Il n'empêche... « Michel travaillait sept jours sur sept avec sa machine, raconte Pascal. C'était au début des années 2000, il n'y avait pas beaucoup de diagnostiqueurs dans la région. Je me rappelle qu'il tenait toujours son appareil calé contre son flanc droit. Il est mort d'un cancer du pancréas. A l'hôpital, les médecins étaient sûrs que c'était à cause de sa machine », affirme Pascal Canazatet, dont le frère, Michel, originaire de Midi-Pyré-

nées, est décédé d'un cancer à 58 ans. Passée sous silence jusqu'à présent, la leucémie d'une diagnostiqueuse a été reconnue en maladie professionnelle en 2005 (lire le témoignage ci-dessous).

« En 2006, j'étais déjà réservée sur la généralisation de cette technique, explique l'eurodéputée écologiste Michèle Rivasi. Banaliser les sources radioactives, c'est toujours dangereux. Je demande une enquête sérieuse pour mesurer le bénéfice de cette technique par rapport aux risques induits. » Le ministère de la Santé doit rendre ses conclusions à la rentrée. **SÉBASTIEN RAMNOUX**

« A quinze jours près, je mourais ! »

TÉMOIGNAGE Laëtitia Ballus, dont la leucémie a été reconnue maladie professionnelle

Jusqu'à la fin 2004, Laëtitia, 42 ans aujourd'hui, n'était jamais malade, toujours enjouée et énergique. Mais il y a neuf ans, elle commence à se sentir fatiguée, « en panne ». Elle s'inquiète. Les médecins ne trouvent rien de particulier, sauf cette acné subitement apparue et des gencives gonflées. Mais, alors qu'elle est en déplacement à Ténérife (Canaries), elle s'effondre. Là-bas, les médecins diagnostiquent une « aplasie médullaire » : sa moelle osseuse est attaquée par une sorte de leucémie,

car elle ne fabrique plus de globules rouges. « A quinze jours près, je mourais », raconte Laëtitia, tirée d'affaire aujourd'hui.

A l'époque, elle a tout de suite suspecté son ancien emploi : elle était depuis un an diagnostiqueuse en immobilier. Elle utilisait cette fameuse machine à source radioactive. « En mai 2003, un dysfonctionnement de ma machine a été identifié : elle fuyait par l'arrière, c'est-à-dire que la radioactivité sortait en permanence. » La machine a été réparée mais,

quelques mois plus tard, très inquiète, Laëtitia a préféré démissionner. La leucémie s'est déclenchée après. A ce jour, Laëtitia est la seule en France dont le cancer a été reconnu, par la Sécurité sociale du Tarn-et-Garonne, maladie professionnelle. Fin 2005, l'ingénieur expert de la Sécurité sociale reconnaissait par courrier qu'il y avait « présomption d'origine professionnelle » due à la manipulation quotidienne de l'appareil.

Aujourd'hui, Laëtitia estime que ces appareils sont trop dangereux

pour être encore utilisés : « L'accident peut arriver très souvent ! Quand on fait les diagnostics, il faut faire sortir les enfants de la pièce, les femmes enceintes, et s'assurer que personne n'est de l'autre côté du mur parce que le rayon traverse ! Et on vous dit qu'il n'y a aucun risque ? Rendez-vous compte, avant d'être embauchée, je n'avais fait qu'une journée de formation ! » **S.R.**



Zéro risque, selon les fabricants

Les constructeurs et distributeurs d'analyseurs de plomb à source radioactive rejettent toute dangerosité de leurs appareils. « A partir du moment où ils sont homologués par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), je ne vols pas où est le problème, nous remplissons toutes les obligations de sécurité », assure le directeur commercial de Fondis, principal distributeur d'analyseurs de plomb en France. Ce professionnel reconnaît cependant les risques liés aux vols et aux pertes d'appareils : « Mals, bien souvent, c'est que le propriétaire n'est pas assez discipliné. La réglementation impose de ne jamais se séparer de l'appareil quand on est en intervention ou en déplacement et, quand il n'est pas utilisé, il doit être placé dans un coffre-fort. Après, le risque principal, c'est qu'un appareil volé ou perdu soit cassé ou qu'on en extraie la source radioactive intentionnellement. Je n'ai jamais eu vent de tels cas. » **S.R.**

Des appareils en vente libre sur Internet

Se procurer un analyseur de plomb à source radioactive ? Rien de plus facile : un petit tour sur Leboncoin, et l'affaire est faite. Le 16 mai, un vendeur propose un appareil de marque Niton pour 7 600 €, « comme neuf », le 21 juin c'est un Niton à 8 000 €, trois jours plus tard un Oxford sans spécification de prix de vente...

« Si un utilisateur veut vendre son appareil, il doit le déclarer, et l'ache-

teur doit avoir une certification en radioprotection », explique-t-on à l'ASN, l'Agence de sûreté nucléaire chargée des autorisations et de la conformité des appareils vendus par les constructeurs.

Très peu de contrôles

L'efficacité de ces contrôles repose donc presque entièrement sur « l'autocontrôle », la bonne volonté des utilisateurs. L'ASN fait très peu

de contrôles inopinés : seulement 24 en 2012. Elle met à jour chaque année la liste des appareils en circulation. Ils sont environ 4 000 selon l'Agence, qui ne peut pas donner de chiffres précis.

« La réglementation est très stricte, souligne l'ASN : un diagnostiqueur doit renouveler son permis tous les cinq ans, il doit signaler toute cession ou arrêt d'activité... »

Malgré tout, l'Agence reconnaît

des « failles » dans ce système : les pertes ou les vols. Régulièrement, des appareils sont volés lors de cambriolages de maisons ou de voitures. Et alors, la source radioactive n'est plus du tout contrôlable. « C'est vrai que c'est un problème, l'enjeu est là. Mais les sources nucléaires ont une durée de vie limitée. Au bout de quelques années, ce n'est plus dangereux », affirme l'ASN, qui se veut rassurante... **S.R.**